



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil Général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 28 avril 2025

Préavis municipal no 3/2025 pour le Conseil général du 11 juin 2025 Réfection de la route d'Agiez, contour du Biolley

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil général le présent préavis relatif à la réfection de la route d'Agiez, au niveau du contour du Biolley.

Cette réfection, initialement prévue pour l'année 2024, avait fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de CHF 10'200.-. L'entreprise Camandona, pressentie pour réaliser les travaux, a toutefois demandé qu'un carottage soit effectué afin de déterminer précisément la composition des matériaux de la chaussée avant toute intervention.

Ce carottage, réalisé en 2024, a engendré un coût de CHF 3'220.-, montant prélevé sur le budget prévu à cet effet.

Les résultats de cette analyse ont révélé que l'état de la route était plus dégradé qu'estimé initialement.

Sur la base de ces nouvelles données, l'entreprise Camandona a établi un devis pour la réfection complète de la route, s'élevant à CHF 37'449.60 TTC.

FINANCEMENT

Le financement de cet achat sera assuré par la trésorerie courante et sera comptabilisé dans le compte d'exploitation 61500.3141.00 de l'année 2025.

CONCLUSIONS

Ce préavis a été inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 11 juin 2025 et a été soumis à l'examen de la commission de gestion et des finances.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir :

1. Approuve la réfection de la route d'Agiez, contour du Biolley, pour un montant de CHF 37'500.-, financé par la trésorerie courante.
Cet achat sera comptabilisé par augmentation de la ligne budgétaire no 61500.3141.00 de CHF 9'500.- à CHF 47'000.--.

La Municipalité

Le Syndic
Pierre-Daniel Collomb




La Secrétaire
Sandrine Falcy
